



LISTE DES PIÈCES À FOURNIR
POUR PROCÉDURE JUGE AUX AFFAIRES FAMILIALES

- Copie du livret de famille ;
- Copie carte d'identité ou passeport ;
- Copie intégrale datant de moins de trois mois de votre acte de naissance et de(s) acte(s) de naissance(s) d(es) enfant(s) ;
- Justificatifs de vos revenus : votre dernier avis d'imposition, votre bulletin de salaire du mois de décembre de l'année précédente, vos trois derniers bulletins de salaire ou avis France Travail, justificatif des trois derniers mois de prestations versées par la Caisse d'allocations familiales,... ;
- Justificatifs de vos charges principales : emprunt immobilier ou loyer, EDF, assurance, téléphone....
- Certificat de scolarité des enfants ;
- Justificatif des dépenses principales liées aux enfants : frais de scolarité, de cantine, d'activité extra-scolaire, de santé,... ;
- Eventuels précédents jugements rendus.